



## Le travail d'AGIR vous inspire ? Joignez-vous à notre conseil d'administration !

### Résumé du rôle

AGIR est à la recherche de nouvelles personnes pour siéger à son conseil d'administration. Le conseil d'AGIR est composé de neuf bénévoles qui se réunissent afin d'orienter l'organisation et d'assurer son intégrité sociale et financière. Le conseil est élu par les membres de la communauté et est redevable envers les personnes qui utilisent nos services, l'équipe et la communauté élargie. En tant que membre du conseil d'administration, vous êtes responsable de veiller au respect de la mission de l'organisation, d'assurer son intégrité éthique et juridique, de contribuer à la gouvernance et à la reddition de comptes, d'assurer un suivi financier et de veiller à ce qu'AGIR dispose des ressources nécessaires pour faire avancer sa mission. Les membres du conseil apportent une diversité de compétences et de parcours et s'engagent à soutenir la réussite d'AGIR et de sa mission.

**Note :** le rôle de membre du conseil d'administration est bénévole et non rémunéré, et limite les possibilités d'obtenir du travail rémunéré auprès d'AGIR. Veuillez en tenir compte avant de soumettre votre candidature.

### Qui est AGIR ?

La mission d'AGIR est de protéger et de défendre les droits juridiques, sociaux et économiques des personnes migrantes (demandeur·euses d'asile, réfugié·es, immigrant·es et personnes au statut migratoire indéterminé) issues des communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et queers (LGBTQIA+). Pour ce faire, AGIR offre des services de soutien facilitant leur établissement au sein de la communauté ainsi que des activités collectives et sociales visant à contrer l'exclusion sociale.

Plus précisément, notre travail vise à offrir aux personnes migrantes et réfugiées LGBTQIA+ qui en ont besoin :

- Des services de soutien à l'établissement en communauté, notamment :
  - Services de soutien individuels permettant d'évaluer leurs besoins et de les orienter vers des ressources en matière de logement, d'interprétation, de services sociaux, d'emploi, d'éducation ou vers tout autre service approprié au besoin ;
  - Services de soutien de groupe visant à réduire l'exclusion sociale et l'isolement par le renforcement des capacités et le développement communautaire ;

- Activités sociales permettant de briser l'isolement et l'exclusion sociale grâce à des initiatives de renforcement des capacités et de développement communautaire ;
- La réception de dons et la distribution de biens essentiels ou d'articles de première nécessité que plusieurs tiennent pour acquis (cartes alimentaires, distribution de vêtements, etc., selon nos capacités) ;
- Un travail d'éducation et de sensibilisation du public visant à transformer les pratiques systémiques qui excluent, nuisent ou entraînent un traitement différencié envers les personnes migrantes et réfugiées LGBTQIA+.

## Quel est le rôle d'un·e membre du conseil d'administration d'AGIR, et qui recherchons-nous ?

Le conseil d'administration d'AGIR assure la gouvernance de l'organisme et exerce une supervision communautaire de ses activités.

De manière générale, les membres du conseil sont collectivement responsables de :

- Collaborer avec les huit autres membres du conseil et la direction générale afin de veiller au respect des valeurs fondamentales, des principes d'unité et de la mission d'AGIR. Pour en savoir plus sur les responsabilités générales des membres d'un conseil d'administration, nous vous invitons à consulter [cet outil de formation sur les rôles et responsabilités des conseils d'administration](#) du Centre des organismes communautaires ;
- Veiller à la gestion durable des activités de l'organisme, y compris à sa viabilité financière ;
- Contribuer à l'atteinte des priorités et orientations stratégiques, et assurer le respect des principes directeurs, des règlements généraux et des politiques en vigueur ;
- Assurer la responsabilité envers les membres d'AGIR en agissant dans l'intérêt supérieur de l'organisation.

Concrètement, les membres du conseil doivent également :

- Assister aux réunions mensuelles de deux heures ;
- Communiquer de manière fiable entre les réunions, notamment par courriel ;
- Participer activement aux travaux du conseil en assumant certaines responsabilités, au besoin, par exemple :
  - Traiter des enjeux émergents ;
  - Offrir des conseils et du soutien à la direction générale ;
  - Participer activement à un ou plusieurs comités et aux événements clés ;
  - Participer à une retraite peu après leur nomination ou leur élection ;
  - Suivre des formations destinées aux membres du conseil et participer à d'autres activités de développement du conseil, y compris celles liées au processus d'accueil et d'intégration.

Dans le contexte actuel d'AGIR, l'organisation recherche également des personnes intéressées à siéger au conseil qui pourraient contribuer plus particulièrement à l'un ou plusieurs des éléments suivants :

- Participer activement à un processus de négociation avec une équipe nouvellement en voie de se syndiquer ;
- Contribuer à la mise en œuvre d'un plan stratégique récemment élaboré ;
- Participer à la planification financière à long terme, au développement du financement et des partenariats, ainsi qu'à la gestion des subventions.

De manière générale, AGIR recherche des personnes qui :

- Adhèrent aux valeurs « [par et pour](#) » et aux principes d'unité d'AGIR ;
- Ont une bonne connaissance des enjeux liés à la justice migrante et/ou aux droits des personnes réfugiées — en particulier les personnes ayant une expérience vécue — idéalement dans le contexte colonial québécois et canadien ;
- Ont un intérêt pour le partage du leadership, des rôles de supervision et/ou des fonctions stratégiques ;
- Font preuve de collaboration et possèdent de bonnes habiletés relationnelles, notamment l'écoute empathique, l'initiative, la communication et la résolution de conflits ;
- Sont capables de faire preuve d'un haut niveau de confidentialité et de discrétion ;
- Ont de l'expérience en gouvernance dans le milieu communautaire et/ou une bonne compréhension du secteur à but non lucratif au Québec ;
- Maîtrisent le français ou l'anglais, avec un niveau conversationnel dans les deux langues ;
- Ont une solide compréhension des approches antiracistes et anti-oppression ;
- Possèdent de fortes compétences relationnelles : communication, désescalade et résolution de conflits, recherche de consensus et capacité à travailler dans un environnement hautement collaboratif ;
- Ont du temps à consacrer au rôle (environ 10 heures par mois pour commencer).

Nous sommes actuellement également intéressé-es par des candidat-es ayant des compétences et de l'expérience dans les domaines suivants :

- Collecte de fonds et/ou gestion financière ;
- Ressources humaines : relations de travail et gestion du rendement ;
- Élaboration de politiques ;
- Plaidoyer et mobilisation communautaire ;
- Droit : droits des personnes migrantes et réfugiées, droit des organismes sans but lucratif, droit du travail ;
- Gestion des installations, santé et sécurité au travail.

Atouts supplémentaires (qui contribueraient à soutenir la mission d'AGIR, sans être obligatoires) :

- Expérience en soutien aux personnes migrantes et/ou réfugiées ;
- Expérience et compétences en développement organisationnel, restructuration organisationnelle, gestion du changement ou pensée systémique / vision d'ensemble ;
- Expérience dans des rôles ou des contextes de prestation de services ou de soins (p. ex. santé et services sociaux, travail d'intervention, éducation, animation ou facilitation, etc.) ;
- Expérience de travail dans un contexte collectif anti-oppressif (p. ex. approches antiracistes, décoloniales, queer et trans inclusives, anticapacitistes et féministes) ;
- Avoir de solides liens communautaires, personnels ou professionnels solides avec des groupes ou des personnes dont les valeurs et les objectifs s'alignent avec la mission et les valeurs d'AGIR.

## Approche « par et pour »

Conformément à l'histoire de l'organisation et à son approche « par et pour », AGIR encourage fortement les personnes migrantes et réfugiées LGBTQ+ à soumettre leur candidature. AGIR reconnaît également la contribution de personnes profondément engagées envers sa mission, y compris des personnes migrantes et réfugiées non LGBTQ+ qui sont Autochtones, Noires ou racisées ; des femmes et des personnes marginalisées en raison de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle ; des personnes en situation de handicap ; des personnes 2SLGBTQ+ non migrantes, etc.

## Comment devenir membre du conseil d'administration d'AGIR ?

1. Veuillez remplir [ce formulaire de manifestation d'intérêt](#) au plus tard le **20 mars 2026**.
  - a. Si vous avez des questions ou des besoins liés au processus de candidature, vous pouvez communiquer avec Anna Malla, du Groupe Consultant Apprentissage Saltwater, qui soutient AGIR dans le cadre de ce processus de recrutement : [anna@saltwaterconsulting.net](mailto:anna@saltwaterconsulting.net)
2. Les personnes présélectionnées seront invitées à participer à une courte entrevue virtuelle qui aura lieu entre le 6 et le 12 avril 2026.
3. Les personnes retenues seront invitées à participer à leur première réunion du conseil entre le 20 avril et le 3 mai 2026.
4. À la suite du processus initial d'accueil et de formation, les personnes retenues seront invitées à l'assemblée générale annuelle d'AGIR en juin 2026, où elles seront officiellement élues par les membres.